

IMPORTANT : Pour toute question relative au contenu du présent avis, nous vous recommandons de consulter votre courtier en Bourse, votre chargé de gestion bancaire, votre conseiller juridique, comptable ou tout autre conseiller financier indépendant. Lorsque tous les titres ont été vendus ou transférés par le destinataire, la circulaire et tous autres documents pertinents devront être remis à la personne par l'intermédiaire de laquelle la vente ou le transfert a été effectué afin d'être transmis à l'acheteur ou au bénéficiaire.

AVIS AUX PORTEURS DE PARTS DE L'AXA ROSENBERG JAPAN SMALL CAP ALPHA FUND, UN COMPARTIMENT DE L'AXA ROSENBERG EQUITY ALPHA TRUST, UN UNIT TRUST A COMPARTIMENTS DE DROIT IRLANDAIS FONCTIONNANT SELON LE PRINCIPE DE LA SEPARATION DU PASSIF ENTRE LES COMPARTIMENTS (LA « FIDUCIE »)

8 septembre 2022

IMPORTANT : Changement de nom de la Fiducie et changement de nom et de politique d'investissement du Fonds AXA Rosenberg Japan Small Cap Alpha Fund (le « Compartiment »)

Cher Porteur de Parts,

Par la présente, nous soussignés, AXA Investment Managers Paris, en qualité de société de gestion de la Fiducie (visée dans ce courrier par « **nous** » ou le « **Gestionnaire** »), souhaitons vous informer des changements de noms respectifs de la Fiducie et du Compartiment ainsi que des modifications apportées à la section Objectif et politique d'investissement de ce dernier, comme décrit dans l'Annexe au présent courrier. Comme expliqué ci-dessous, le profil de risque du Compartiment demeurera inchangé. Bien que les changements décrits ne requièrent aucune action de votre part ni votre approbation, nous vous recommandons de lire le présent courrier attentivement.

Sauf indication contraire, les termes en majuscules contenus aux présentes ont le même sens que celui qui leur est attribué dans le Prospectus de la Fiducie daté du 4 janvier 2022 (le « **Prospectus** ») et tout autre document d'offre de parts.

Cet avis vous est remis conformément aux dispositions de l'Acte de fiducie et du Prospectus.

En quoi avons-nous changé le nom de la Fiducie et du Compartiment ?

Veuillez vous reporter à l'annexe jointe à ce courrier pour en savoir plus au sujet de ce changement.

En quoi avons-nous modifié l'objectif et la politique d'investissement du Compartiment ?

Veuillez vous reporter à l'annexe jointe à ce courrier pour en savoir plus au sujet de ce changement.

Pour quels motifs avons-nous décidé de changer le nom de la Fiducie et du Compartiment ?

Nous avons décidé de changer les noms respectifs de la Fiducie et du Compartiment (comme précisé à l'Annexe jointe à ce courrier) pour simplifier et supprimer la marque « Rosenberg », celle-ci n'étant plus utilisée en interne pour décrire cette stratégie. Cette démarche s'inscrit dans une initiative plus vaste de changement de marque pour toute la gamme de fonds.

Pour quels motifs avons-nous décidé de modifier l'objectif et la politique d'investissement du Compartiment ?

Nous avons modifié la politique d'investissement du Compartiment (comme précisé à l'Annexe jointe à ce courrier) pour mettre à jour les références qui décrivent le processus d'investissement, de même que pour refléter une modification dans la composition de l'équipe de gestion de portefeuille dudit Compartiment. Après examen interne des capacités d'investissement, nous avons décidé de regrouper la gestion de stratégies régionales de plus petite envergure autour d'équipes spécialisées dans les actions régionales. Du fait de ce changement, les stratégies régionales pour le Japon et l'Europe emploieront désormais un processus de sélection des valeurs fondé sur des décisions qualitatives, délaissant ainsi le processus d'investissement quantitatif utilisé jusqu'ici. Nous avons la conviction que cette approche sera un gage d'amélioration des résultats d'investissement à long terme pour nos clients, tout en conservant le profil de risque d'investissement de nos stratégies existantes.

Autres informations

Les frais, commissions et dépenses engagés eu égard à la modification de la documentation de la Fiducie pour refléter ces changements et les coûts associés à la notification remise aux investisseurs de la Fiducie seront prélevés sur les capitaux de celle-ci.

En raison des modifications apportées au processus d'investissement (décrit ci-dessus), les participations du Compartiment seront redéfinies en conséquence. Nous estimons que les coûts associés à la redéfinition du portefeuille, dans les conditions de marché actuelles, s'élèveront à environ 0,71 % de la valeur actuelle du Compartiment et seront prélevés sur les capitaux de celui-ci. À titre d'exemple uniquement, ce coût représenterait 7,10 JPY par tranche de 1 000 JPY investis dans le Compartiment.

Dans le cas où vous choisiriez de racheter ou d'échanger vos placements pour un autre fonds de la Fiducie, le Gestionnaire ne vous facturera pas de frais de conversion ou de rachat pour le transfert des placements ou pour la vente de votre participation et l'envoi du produit.

À l'attention des actionnaires belges :

Lorsque le rachat est proposé sans frais (sauf taxes éventuelles) aux actionnaires du compartiment concerné, cette demande de rachat peut être adressée au distributeur auprès duquel il détient ses actions ou au service financier situé en Belgique : CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port 86 C b320, B – 1000 Bruxelles. Le présent prospectus, adapté pour tenir compte des modifications mentionnées ci-dessus, les documents d'information clés pour l'investisseur (en langue française), les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels seront également disponibles gratuitement au siège du service financier en Belgique. Il convient de signaler aux actionnaires belges que les actions de classe I ne sont pas éligibles à la souscription en Belgique.

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est disponible sur le site internet de l'Association des Asset Managers Belges (« BeAMA ») : <http://www.beama.be>



Investment
Managers

Le Document d'Information Clés pour l'Investisseur doit être lu attentivement avant d'investir.

Le précompte mobilier en Belgique est de 30 %. Pour toute assistance complémentaire, veuillez contacter votre distributeur ou votre contact habituel chez AXA Investment Managers.

Sincères salutations,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JL Laforge', written in a cursive style.

Jean-Louis Laforge

Administrateur

Au nom et pour le compte d'AXA Investment Managers Paris

Annexe

Changements de nom de la Fiducie

En date ou aux environs du 23 septembre 2022, le nom de la Fiducie sera modifié comme suit :

Nom actuel	Nouveau nom
AXA Rosenberg Equity Alpha Trust	AXA IM Equity Trust

Changement de nom du Compartiment

En date ou aux environs du 23 septembre 2022, le nom du Compartiment sera modifié comme suit :

Nom actuel	Nouveau nom
AXA Rosenberg Japan Small Cap Alpha Fund	AXA IM Japan Small Cap Equity

Modifications apportées à la section Objectif et politique d'investissement du Compartiment

En date ou aux environs du 23 septembre 2022, la politique d'investissement du Compartiment sera modifiée comme suit :

Objectif et politique d'investissement ACTUELS	Les NOUVEAUX Objectif et Politique d'investissement prendront effet en date ou aux environs du 23 septembre 2022
<p>L'objectif d'investissement d'AXA Rosenberg Japan Small Cap Alpha Fund est d'obtenir une plus-value à long terme du capital allant de pair avec un rendement total supérieur à celui de l'indice MSCI Japan Small Cap Index (l'« Indice ») sur une période glissante de trois ans. Ce Compartiment investira ses avoirs essentiellement (c'est-à-dire au moins 75 % de sa Valeur liquidative) dans des titres de participations de sociétés à faible capitalisation qui sont principalement négociés sur des Marchés réglementés et émis par des sociétés ayant leur siège ou qui réalisent une partie prépondérante de leur activité économique (à savoir 51 % au moins) au Japon. Il est prévu que le Compartiment soit presque totalement investi dans de tels titres.</p> <p>Le Compartiment vise à fournir un retour sur investissement annuel (généralisé par le biais d'une augmentation de la valeur des titres détenus par le Compartiment et/ou le revenu découlant de ces titres) d'environ 4 %, brut de toutes les commissions/charges au-dessus du rendement annuel de l'Indice sur une période glissante de trois ans.</p> <p>Le Compartiment est géré de manière active. Le Gestionnaire a recours à des modèles quantitatifs exclusifs pour identifier sur la base d'une analyse de valorisation et des bénéfices futurs, les titres de participation de sociétés qui représentent selon lui une opportunité d'investissement intéressante par rapport à leurs</p>	<p>L'objectif d'investissement d'AXA IM Japan Small Cap Equity est d'obtenir une plus-value à long terme du capital allant de pair avec un rendement total supérieur à celui de l'indice MSCI Japan Small Cap Index (l'« Indice ») sur une période glissante de trois ans. Ce Compartiment investira ses avoirs essentiellement (c'est-à-dire au moins 75 % de sa Valeur liquidative) dans des titres de participation de sociétés à faible capitalisation (dont des actions composantes de l'Indice) qui sont principalement négociés sur des Marchés réglementés et émis par des sociétés ayant leur siège ou qui réalisent une partie prépondérante de leur activité économique (à savoir 51 % au moins) au Japon. Il est prévu que le Compartiment soit presque totalement investi dans de tels titres.</p> <p>Le Compartiment vise à fournir un retour sur investissement annuel (généralisé par le biais d'une augmentation de la valeur des titres détenus par le Compartiment et/ou le revenu découlant de ces titres) d'environ 4 %, brut de toutes les commissions/charges au-dessus du rendement annuel de l'Indice sur une période glissante de trois ans.</p> <p>Le Compartiment est géré de manière active. Le Gestionnaire cherche à identifier sur la base d'une analyse de valorisation et des bénéfices futurs, les titres de participation de sociétés qui représentent selon lui une opportunité d'investissement intéressante par rapport à leurs homologues du même secteur. À partir de ce panier</p>



homologues du même secteur. À partir de ce panier de titres, le Gestionnaire cherche à construire un portefeuille bien diversifié ayant le meilleur compromis risque/rendement attendu dans le but d'atteindre l'objectif d'investissement du Compartiment. Pour déterminer le meilleur compromis risque/rendement attendu, le Gestionnaire prendra en compte les informations disponibles d'ordre environnemental, social et de gouvernance

(telles que des données sur les émissions de carbone, le comportement des entreprises et la diversité du conseil d'administration) ainsi que d'ordre financier. Pour construire le portefeuille du Compartiment, le Gestionnaire se référera à l'Indice : autrement dit, il sélectionnera les investissements pour le Compartiment à sa discrétion tout en maîtrisant la divergence de ce dernier avec l'Indice. Le portefeuille de valeurs mobilières ainsi construit devrait afficher des niveaux de risque similaires à ceux de l'Indice, et un profil ESG amélioré par rapport à celui de l'Indice.

Le processus d'investissement quantitatif du Gestionnaire examine et évalue systématiquement les valeurs mobilières du portefeuille du Compartiment afin de maintenir le ratio rendement/risque souhaité pour répondre à l'objectif d'investissement du Compartiment.

L'Indice est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière, ajusté du flottant, obéissant à des règles et composé de valeurs comprises dans les derniers 14 % de capitalisation boursière disponible dans chaque pays développé de l'univers des actions japonaises.

Dans le processus de sélection de titres, le Gestionnaire applique de manière contraignante et à tout moment la Politique d'exclusion sectorielle et la Politique relative aux normes ESG d'AXA IM, en faisant exception des produits dérivés et des OPC sous-jacents éligibles, comme décrit dans les documents disponibles sur le site Internet : <https://www.axa-im.com/responsible-investing/sector-investment-guidelines>. Cette méthode permet au Compartiment de satisfaire aux caractéristiques environnementales et sociales qu'il cherche à promouvoir. Le Gestionnaire prendra également en compte la note ESG de l'émetteur dans son processus de décision (même si celle-ci n'est pas un facteur déterminant).

Étant donné la stratégie d'investissement et le profil de risque du Compartiment, les Risques en matière de durabilité devraient avoir un impact moyen sur ses rendements. Cependant, veuillez noter que l'impact du Risque en matière de durabilité sur la performance du Compartiment est difficile à prédire et dépend de conditions inhérentes telles que la disponibilité et la qualité des données. Par ailleurs, le Risque en matière de durabilité correspond à une catégorie en constante évolution qui présente de multiples facettes et points d'impact, et son incidence probable sur la performance du Compartiment peut varier tout au long de la durée de vie de celui-ci.

de titres, le Gestionnaire cherche à construire un portefeuille bien diversifié ayant le meilleur compromis risque/rendement attendu dans le but d'atteindre l'objectif d'investissement du Compartiment. Pour déterminer le meilleur compromis risque/rendement attendu, le Gestionnaire prendra en compte les informations disponibles d'ordre environnemental, social et de gouvernance

(telles que des données sur les émissions de carbone, le comportement des entreprises et la diversité du conseil d'administration) ainsi que d'ordre financier. Pour construire le portefeuille du Compartiment, le Gestionnaire se référera à l'Indice : autrement dit, il sélectionnera les investissements pour le Compartiment à sa discrétion tout en maîtrisant la divergence de ce dernier avec l'Indice. Le portefeuille de valeurs mobilières ainsi construit devrait afficher des niveaux de risque similaires à ceux de l'Indice, et un profil ESG amélioré par rapport à celui de l'Indice.

Le Gestionnaire examine et évalue systématiquement les valeurs mobilières du portefeuille du Compartiment afin de maintenir le ratio rendement/risque souhaité pour répondre à l'objectif d'investissement du Compartiment.

L'Indice est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière, ajusté du flottant, obéissant à des règles et composé de valeurs comprises dans les derniers 14 % de capitalisation boursière disponible dans chaque pays développé de l'univers des actions japonaises.

Dans le processus de sélection de titres, le Gestionnaire applique de manière contraignante et à tout moment la Politique d'exclusion sectorielle et la Politique relative aux normes ESG d'AXA IM, en faisant exception des produits dérivés et des OPC sous-jacents éligibles, comme décrit dans les documents disponibles sur le site Internet : <https://www.axa-im.com/responsible-investing/sector-investment-guidelines>. Cette méthode permet au Compartiment de satisfaire aux caractéristiques environnementales et sociales qu'il cherche à promouvoir. Le Gestionnaire prendra également en compte la note ESG de l'émetteur dans son processus de décision (même si celle-ci n'est pas un facteur déterminant).

Étant donné la stratégie d'investissement et le profil de risque du Compartiment, les Risques en matière de durabilité devraient avoir un impact moyen sur ses rendements. Cependant, veuillez noter que l'impact du Risque en matière de durabilité sur la performance du Compartiment est difficile à prédire et dépend de conditions inhérentes telles que la disponibilité et la qualité des données. Par ailleurs, le Risque en matière de durabilité correspond à une catégorie en constante évolution qui présente de multiples facettes et points d'impact, et son incidence probable sur la performance du Compartiment peut varier tout au long de la durée de vie de celui-ci.